



COMMUNE DE SAINT-SAVIN

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

(DOB)

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

(ROB)

Conseil Municipal du 26 février 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. Le Contexte national	
1. Une reprise de la croissance mondiale qui se confirme	4
1.1 L'économie mondiale entretient sa dynamique	4
1.2 Les prévisions de croissance de la zone euro en hausse	4
1.3 La croissance française profite de la reprise économique	5
1.4 Conséquences pour les collectivités	5
2. L'état des finances communales	6
2.1 Succession de réforme et accroissement des contraintes sur les budgets locaux	6
2.2 Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 et Projet de Loi de Programmation de Finances Locales (PLPFP) 2018	6
3. PLF 2018 et PLPFP : les principales mesures	7
3.1 Participation au redressement des comptes publics	7
3.2 Norme imposée en matière d'endettement	7
3.3 La suppression de la taxe d'habitation	7
3.4 Dotations et fiscalités, autres mesures	8
3.5 Mesures relatives au personnel	8
4. Dotation Globale de Fonctionnement et impact sur notre Commune	8
II. Situation et orientations budgétaires	9
1. Evolution des sections de fonctionnement et d'investissement	9
1.1. Budget de fonctionnement 2017	9
1.2. Budget d'investissement 2017	10
III. Analyse rétrospective	11
1. Comptes Administratifs 2016 -2017 et BP 2018	
Fonctionnement	11
Investissement	18
2. Evolution et état de la Dette	20
IV. Perspectives du Budget Prévisionnel 2018	22
1. Prévision BP 2018 en fonctionnement et en investissement	22
2. Plan Pluriannuel d'Investissements – Estimation	23
3. Conclusion	24

INTRODUCTION

Prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) introduit par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu. Cependant, les dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2018 ne sont pas totalement stabilisées.

Le Débat doit s'appuyer sur un Rapport comportant les informations suivantes (article L.2312-1 du CGCT) :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre (dans notre cas, la CAPI).

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la Commune de Saint-Savin doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré de son territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

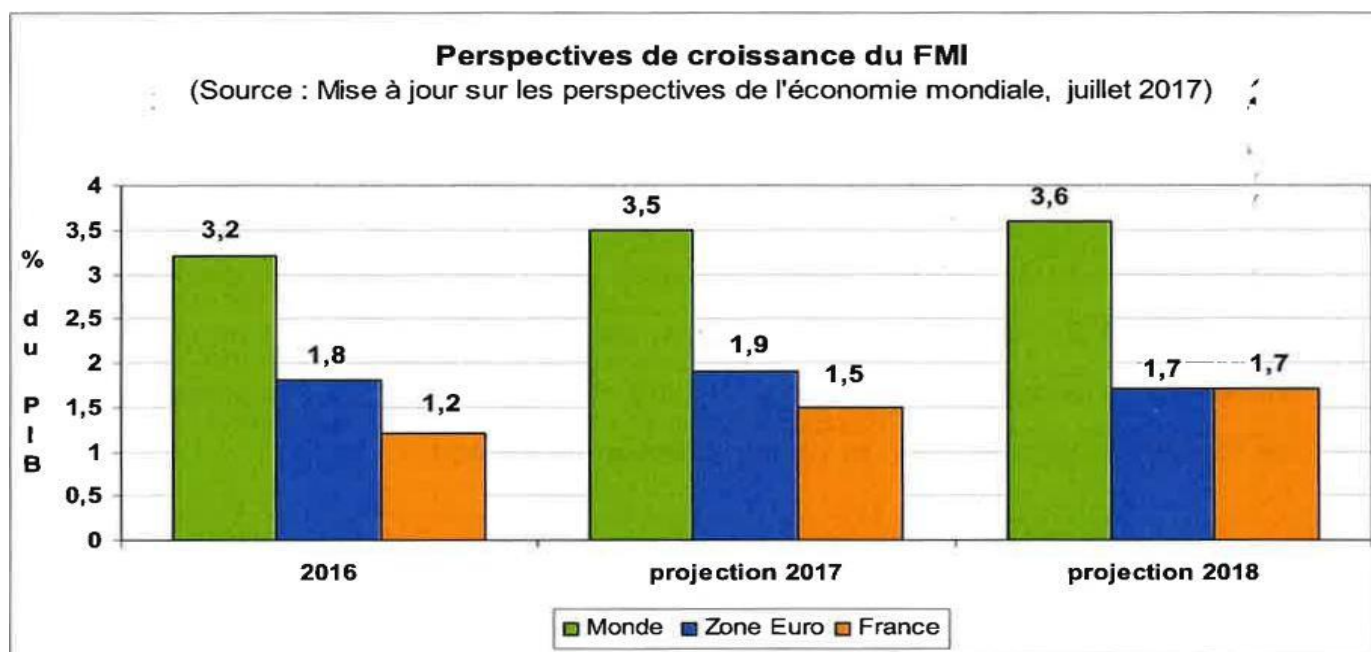
Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique soumise au vote.

Ce document sera transmis au Sous-Préfet, affiché et publié sur le site de la Commune et adressé à M le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

PARTIE 1 : Contexte national

I. CONTEXTE NATIONAL

1. Une reprise de la croissance qui se confirme



1-1 L'économie mondiale entretient sa dynamique

Le Fond Monétaire International (FMI) avait prévu en 2017 une croissance mondiale de 3.5% et prévoit 3.6% en 2018, des niveaux supérieurs à la croissance enregistrée de 3.2% en 2016.

Cette croissance masque toutefois des différences entre pays et se situent en dessous des moyennes d'avant crise (2008), notamment pour la plupart des pays avancés et pour les pays émergents et en développement exportateurs de matières premières.

Avec un cours du pétrole en repli et un tassement du prix des matières premières, l'inflation globale est restée modérée et l'a été également pour les pays émergents notamment le Brésil et la Russie.

Le FMI estime que la croissance de l'économie s'affermirait au niveau mondial mais va ralentir aux Etats-Unis en 2018 par rapport aux précédentes prévisions.

Les prévisions pour les Etats-Unis ont été révisées à 2.1% en 2017 et en 2018, contre respectivement 2.3% et 2.5% envisagés au printemps 2017, bien en deçà des 3% visés par le gouvernement américain.

En Grande-Bretagne, la croissance devait également ralentir à 1.7% en 2017 avec une activité plus faible que prévue sur le 1er trimestre et une prévision de croissance de 1.5% en 2018.

Enfin, le FMI maintient pour la Chine une prévision de croissance de 6.7% en 2017 et 6.4% pour 2018.

1.2 Les prévisions de croissance de la Zone Euro en hausse

La croissance devrait être un peu plus forte que prévue au sein de la zone euro, grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France ou de l'Allemagne. La croissance au premier trimestre 2017 a généralement dépassé les attentes grâce à une demande intérieure plus soutenue que prévue.

1.3 La croissance française profite de la reprise économique

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes.

La prévision de déficit public a été revue à la baisse à la fois pour 2017 et pour 2018 : il s'établirait à 2,9% du PIB pour 2017 (contre -3% attendus) et -2,6% cette année (contre -2,7% annoncés en juillet). Le tout avec des économies moindre que prévues, puisque l'objectif a été revu de 20 milliards d'euros à 16 milliards.

Les collectivités locales et la sécurité sociale feront également les frais des baisses annoncées. Les premières devront réduire leurs dépenses de près de 2,5 milliards d'euros. La sécurité sociale devrait quant à elle devoir économiser environ 5,5 milliards d'euros.

1.4 Conséquences pour les Collectivités

Une des mesures phare du nouvel exécutif aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes. Le Président a promis que l'exonération de 80 % des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget de ces dernières, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires (baisse de près de 50 % de la Dotation Globale de Fonctionnement sur 5 ans), doutent que les compensations financières de l'Etat se fassent à l'euro prêt. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7 %, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdure. En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste depuis plus rien. En effet le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable ; l'État prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux communes, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées. La réforme de la taxe professionnelle, il y a quelques années, a présenté le même processus. Néanmoins, cette réforme de la taxe d'habitation doit s'inscrire dans un projet de refonte globale de la fiscalité locale. Dans cette optique les collectivités locales souhaitent organiser dès 2018 un projet de loi de finances des collectivités.

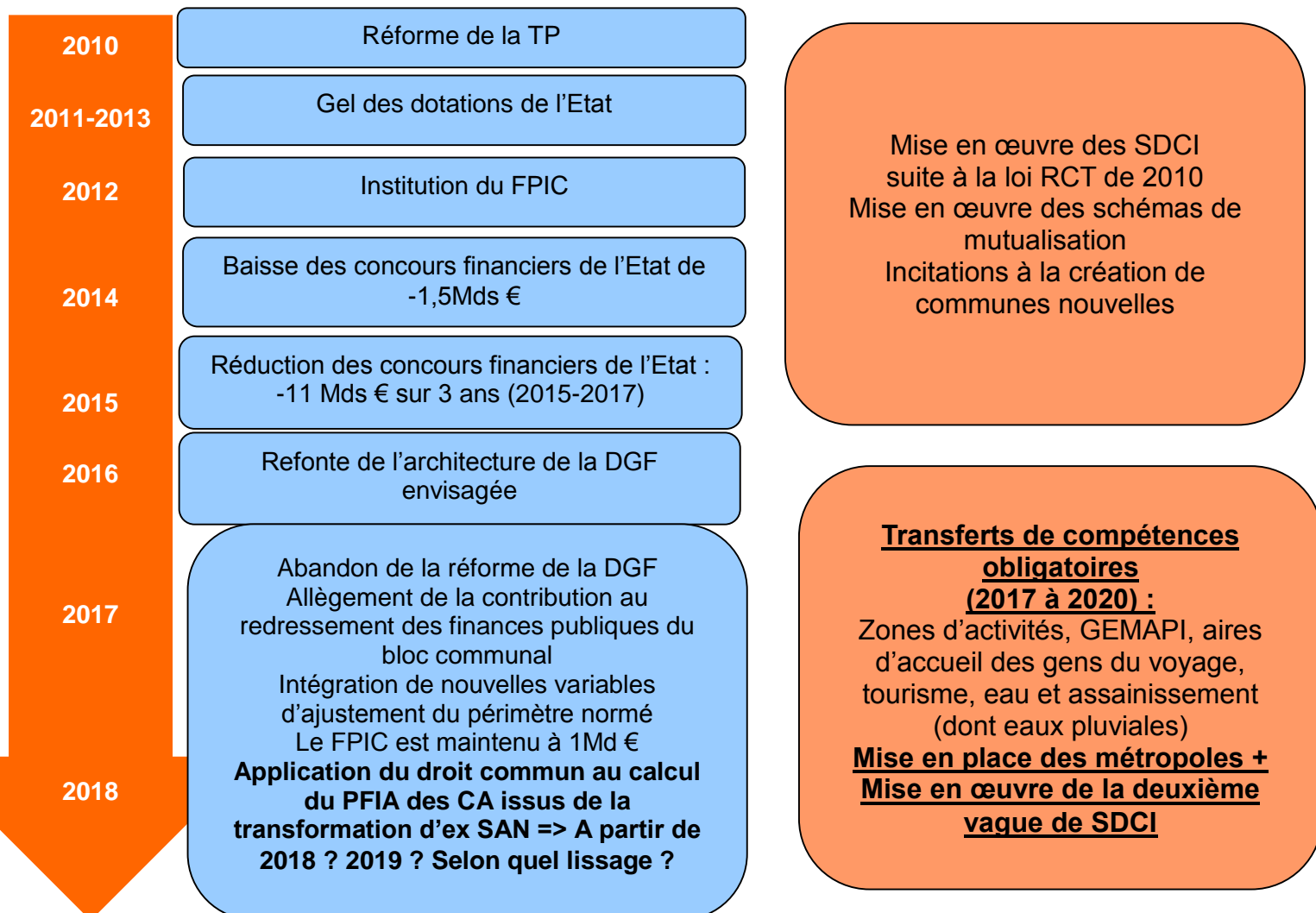
Seules bonnes nouvelles à ce jour : la Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas baisser davantage en 2018 ; la dotation pour les titres sécurisés passe à 40 millions d'euros. L'enveloppe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste stable à 996 millions d'euros tandis que la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) augmente, passant de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros. Cette augmentation intègre en partie les montants affectés à la réserve parlementaire, aujourd'hui supprimée.

2. L'état des finances communales

2.1 Succession de réformes et accroissement des contraintes sur les budgets locaux

Volet financier et fiscal

Volet organisationnel



2.2 Projet Loi de Finances (PLF) 2018 et Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2018-2022 :

Les contraintes et incertitudes à venir :

- 13 MDS d'économies à réaliser pour les collectivités à horizon 2022 par rapport au tendancier, dans un cadre contractuel avec l'Etat.
- Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, sur 3 ans, via un dégrèvement. Premier pas vers une refonte plus globale de la fiscalité directe.

Une prévision de l'alourdissement des charges des collectivités :

- Les contrats aidés en forte baisse.
- Le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération), qui malgré un report annoncé pour l'année 2018, monte en puissance et impacte fortement les collectivités.

3. PLF 2018 et PLPFP : les principales mesures

3.1. Participation au redressement des comptes publics :

- Baisse des dotations versées aux collectivités. Un montant annuel maximum des concours financiers est fixé :

En Mds €	2018	2019	2020	2021	2022
Montant annuel	48,11	48,09	48,43	48,49	48,89
Dont FCTVA	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Dont TVA affectée aux régions	4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Dont autres concours	38,37	38,14	38,12	38,10	38,10

Source CAPI

- A l'horizon 2022, un effort de 13 milliards d'Euros est attendu des collectivités, basé notamment sur une limitation des dépenses de fonctionnement.
- Un cadre contractuel avec l'Etat formalisera les engagements pour 319 grandes collectivités ou groupements (EPCI de plus de 150 000 habitants et de 50 000 habitants pour une commune).

3.2. Norme imposée en matière d'endettement :

- Instauration d'un plafond national de référence concernant la capacité de désendettement des grosses collectivités territoriales concernées ou pour nous la CAPI, compris entre 11 et 13 années.
- Meilleur encadrement de l'endettement des collectivités.

3.3. La suppression de la taxe d'habitation :

- Suppression sur 3 ans (2018-2022) de cette taxe payée par 80% des contribuables. Les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivants (43 000 € pour un couple), puis 6 000 € par demi-part supplémentaire seront concernés.
- Compensation auprès des collectivités par le biais d'un dégrèvement, l'Etat se substituant au contribuable local dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.
- Dans le cadre de la conférence nationale des territoires, une discussion est en cours pour instaurer un mécanisme de limitation des hausses de taux décidées par les collectivités et la prise en charge de leurs conséquences, de manière à garantir un dégrèvement complet en 2020.
- Etude d'une refonte plus globale de la fiscalité locale.

3.4. Dotations et fiscalités, autres mesures :

- Dotations de l'Etat en faveur de l'investissement maintenues.
- Hausse de la Péréquation au sein de la DGF.
- Inclusion de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal dans l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des transferts de l'Etat aux collectivités.
- Dispositif de stabilité des dotations pour les communes nouvelles prolongé en 2018 et 2019.
- Fixation du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 Mds à compter de 2018, avec une révision du mécanisme de garantie de reversement au sein du FPIC en 2018 et 2019 afin de prévoir une entrée en vigueur plus progressive du régime de droit commun en 2020 pour l'ensemble des bénéficiaires :
 - Pour 2018, les collectivités perdant ce bénéfice ou ayant bénéficié d'une garantie en 2017 percevront **85%** du montant 2017,
 - Pour 2019, la proportion est de **70%** du montant 2018 (soit **59,5% du montant 2017**, puis plus aucune compensation de la perte).
- A compter de 2019, pour les redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000€, exonération de la cotisation minimum. Versement d'une compensation par l'Etat aux collectivités.
- Différents ajustements sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

3.5. Mesures relatives au personnel :

- 1 jour de carence instauré au 1^{er} janvier 2018,
- Instauration d'une indemnité de compensation de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018, à caractère obligatoire, basée sur :
 - La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (au taux de 1%) pour certains agents et selon leur niveau de rémunération,
 - La création d'une indemnité compensatrice (décret en cours), calculée sur la base de la rémunération perçue en 2017,
 - Une réévaluation de cette compensation sera faite au 1^{er} janvier 2019,
 - La baisse de la cotisation employeur maladie.

4. Dotation Globale de Fonctionnement et impact sur notre Commune

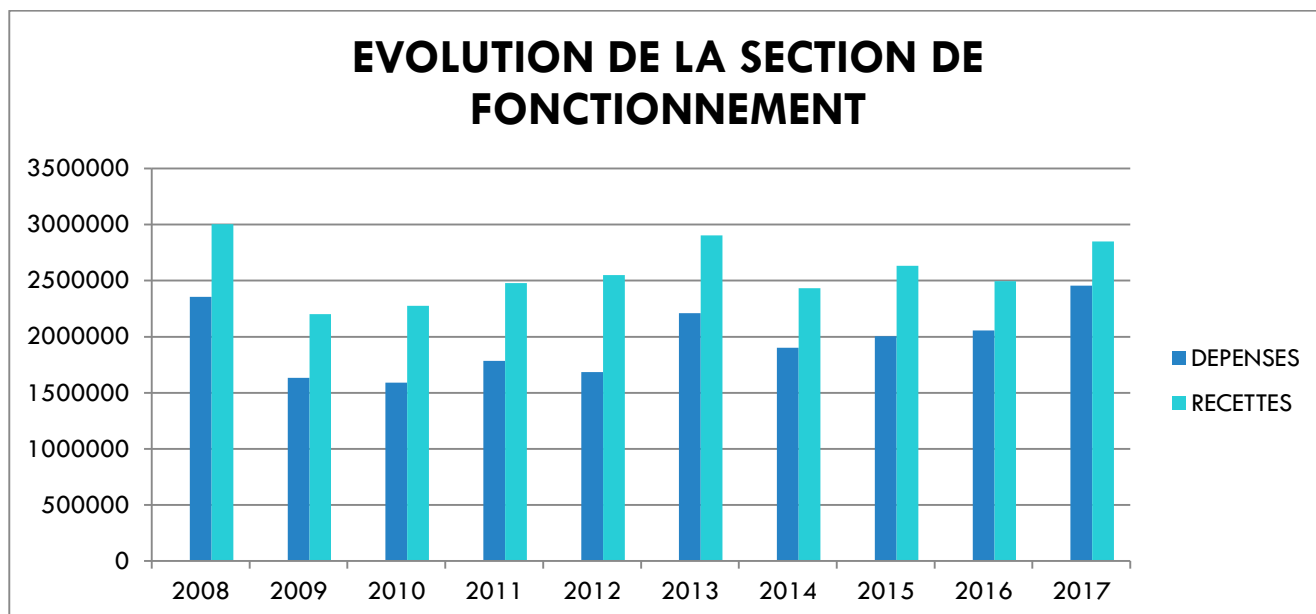
La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018, mais pour autant l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent. Ainsi, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduction de la baisse de la DGF au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

PARTIE 2 : Analyse financière

Population totale de Saint-Savin au 1^{er} janvier 2018 : 4 051 habitants

I - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

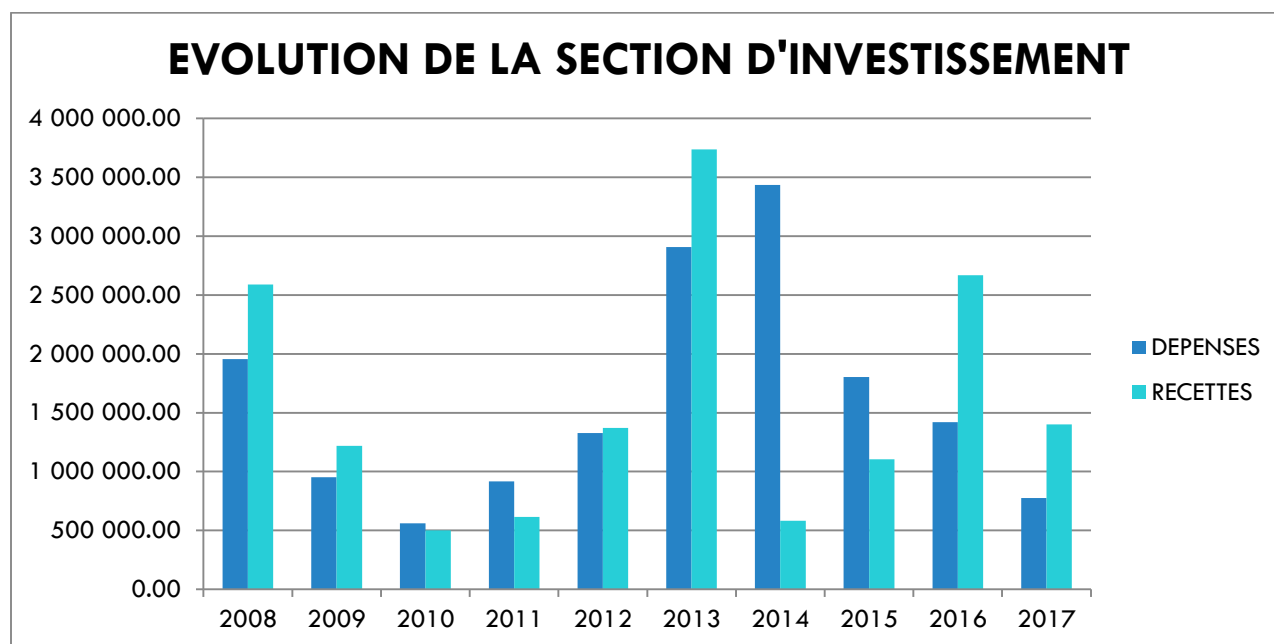
1. Budget de fonctionnement 2017 - Comparatif des Comptes Administratifs



Ce graphique démontre que malgré une gestion maîtrisée et rigoureuse des dépenses, l'épargne brute diminue chaque année en raison notamment au désengagement de l'Etat sur les budgets communaux (baisse des dotations, hausse des cotisations patronales...).

FONCTIONNEMENT 2017					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
11	Charges à caractère général	700 441.19 €	70	Produits des services, du domaine	181 786.43 €
12	Charges du Personnel	1 049 178.34 €	73	Impôt et taxes	1 840 387.59 €
O14	Atténuations de produits	54 917.41 €	74	Dotations et participations	433 373.97 €
65	Autres charges gestion courante	160 535.60 €	75	Autres produits de gestion courante	30 729.35 €
66	Charges Financières	95 156.02 €	76	produits financiers	2.75 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	240 251.80 €
Opérations réelles			O13	Atténuations de charges	41 690.64 €
6811 (O42)	Amortis. Subv équipt. opération d'ordre	394 151.65 €	O42	Opérations d'ordre	80 701.81 €
O23	Virement à l'investissement	- €	O02	Résultat reporté	- €
O22	Dépenses imprévues	- €			
TOTAL					2 848 924.34 €
					2 454 380.21 €

2. Budget d'investissement 2017- Comparatif des Comptes Administratifs



Force est de constater que la maîtrise des investissements depuis plusieurs années, permet d'équilibrer cette section, dégagant pour 2017 un résultat excédentaire.

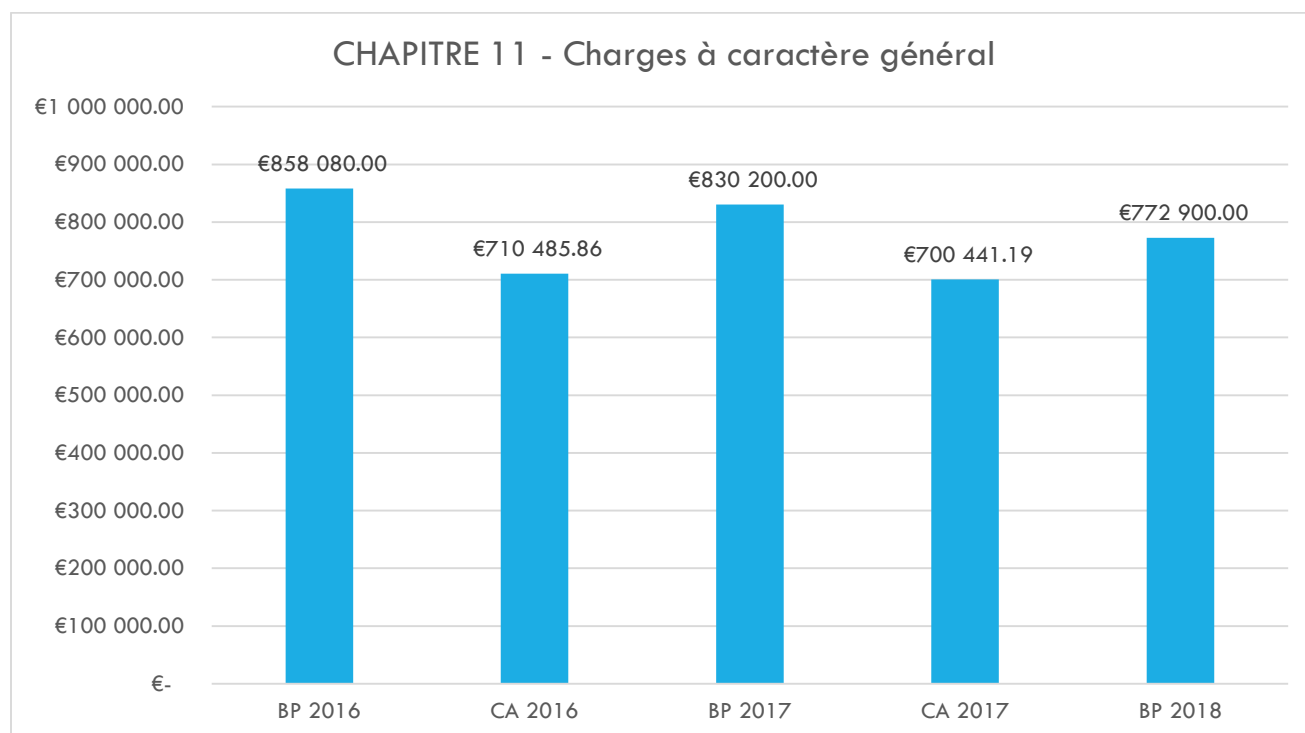
INVESTISSEMENT 2017			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
1641	Capital des emprunts	265 170.16 €	10222 FCTVA 126 741.14 €
204	Subvention d'équipement	48 318.80 €	10224 TA 106 854.63 €
21	Immobilisations corporelles	36 881.38 €	1322 Subventions 52 124.00 €
23	Immobilisations en cours	314 613.83 €	16 Emprunt 230 000.00 €
13	Subventions d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	1 746.00 €	20 21 23 Immobilisations 114 280.33 €
458	Compte de Demptézieu		O40 Opération d'ordre 394 151.65 €
458	Plan de Circulation	28 197.68 €	4582 opérations sous mandat
O40	Opérations d'ordre	80 701.81 €	458 Compte de Demptézieu 12 336.93 €
O20	Dépenses imprévues	- €	458 Plan de Circulation 63 000.00 €
			OO2 Affectation du résultat 300 000.00 €
TOTAL		775 629.66 €	1 399 488.68 €

PARTIE 3 : Analyse rétrospective

I - ANALYSE RETROSPECTIVE

1. Comptes Administratifs 2016-2017 et BP 2018

Evolution des charges à caractère général

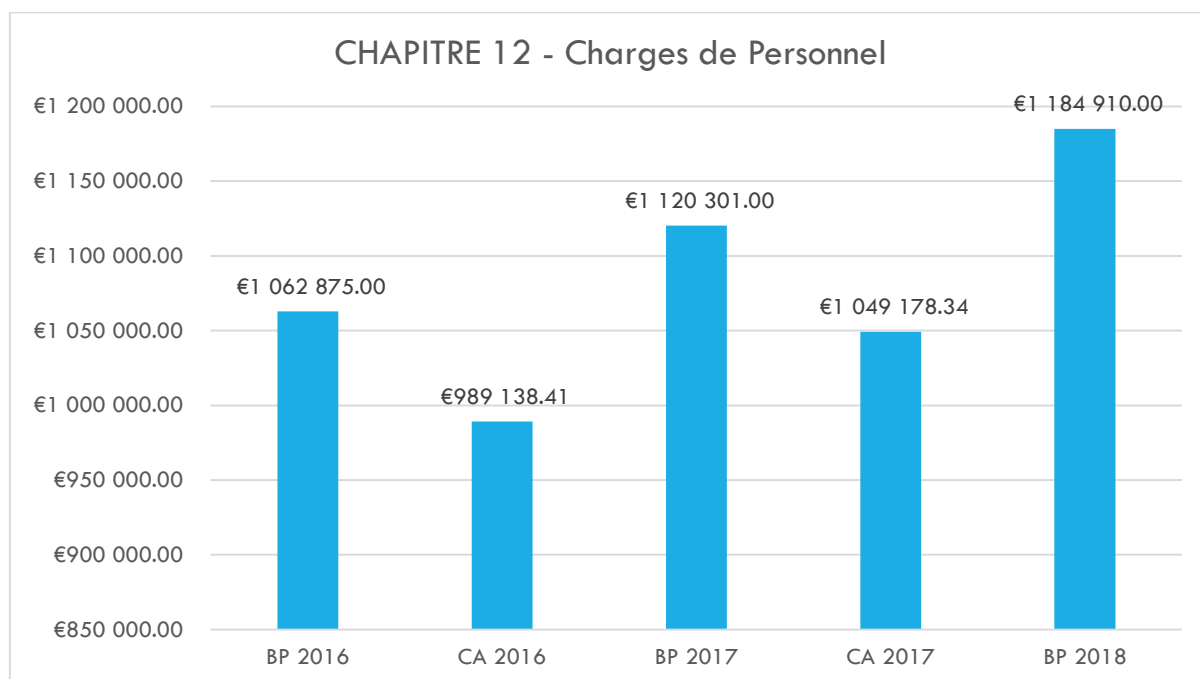


Ce graphique démontre une volonté clairement affichée de maîtrise de nos dépenses en fonction des différents éléments économiques. Cependant, la simple volonté ne peut suffire pour les réduire.

Plusieurs facteurs expliquent ces modérations :

- La suppression des Nouvelles Activités Périscolaires et le retour à la semaine des 4 jours,
- un climat plus favorable pour les consommations énergétiques,
- une gestion rigoureuse de nos contrats, en rationalisant ceux-ci notamment avec la CAPI, le prestataire pour la restauration scolaire, les consommations téléphoniques...
- une vigilance accrue pour les consommations de carburants, de combustibles et de produits d'entretien,
- Cette année, ce chapitre est fortement impacté par les locations immobilières. Cet impact financier est lié à une possibilité de regrouper les deux bâtiments actuels des Services Techniques dans un nouveau bâtiment plus grand, situé dans la ZA pré-châtelain. Une négociation est actuellement en cours avec le propriétaire pour envisager une location sur 9 ans avec achat du bâtiment à la fin des 9 ans de location.

Evolution des dépenses de Personnel

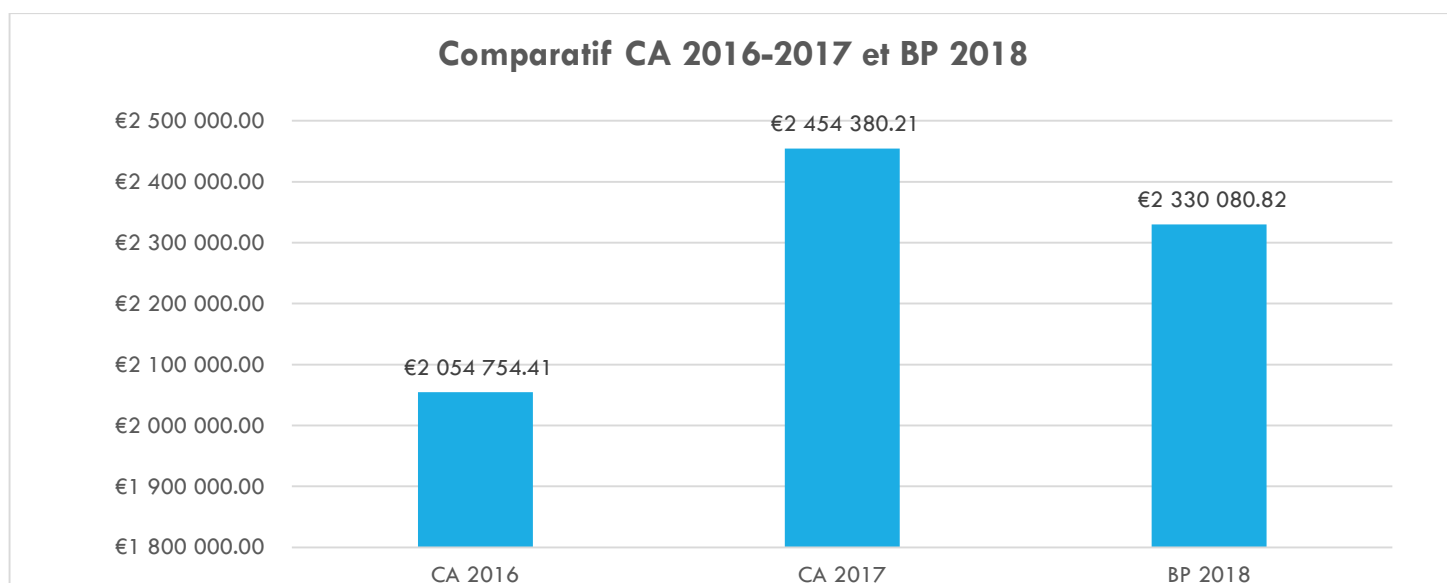
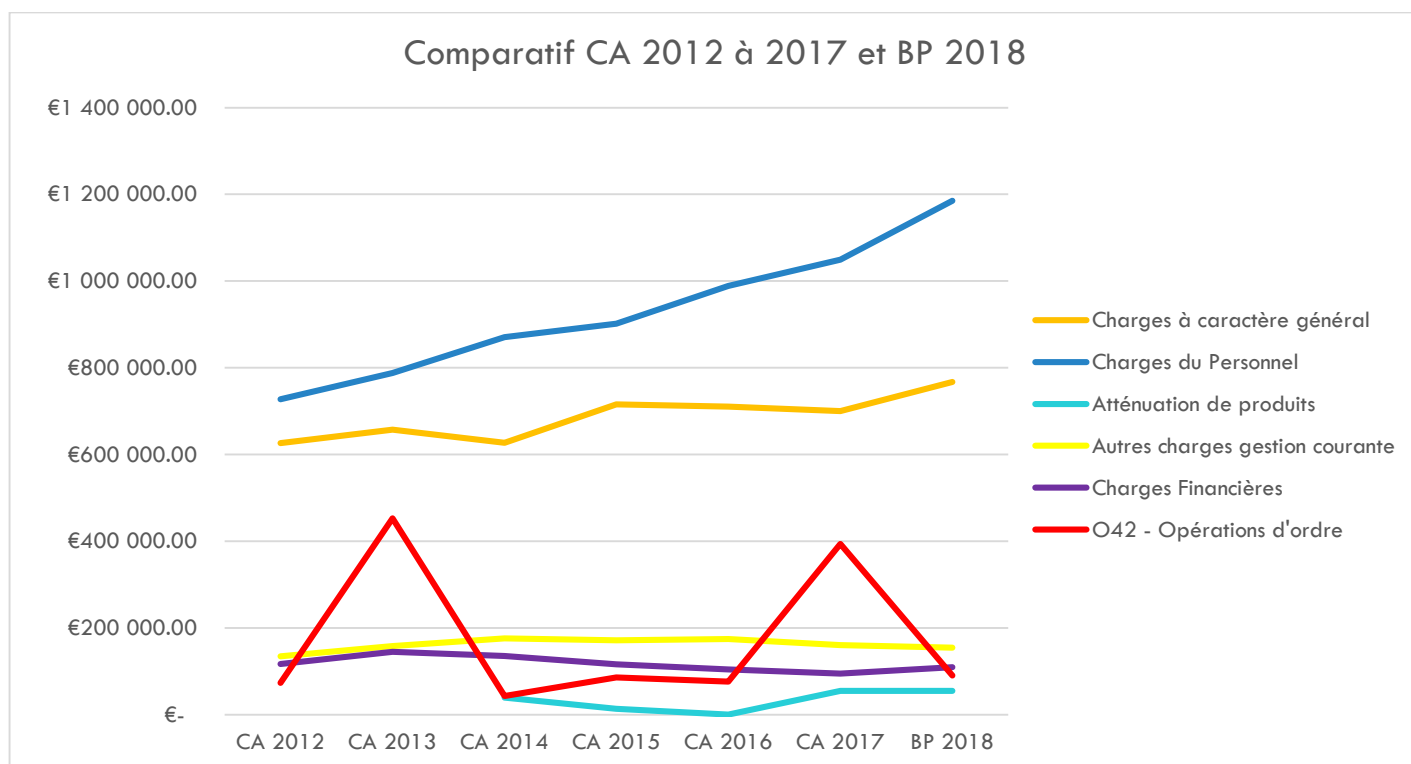


Les dépenses de personnel sont en constante augmentation et s'expliquent par :

- la réforme de modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) débutée en 2016,
- la fluctuation nationale des charges et la compensation pour la CSG, + 1,7%,
- l'évolution naturelle de carrière des agents (avancements d'échelons, de grades...),
- la taxe transports de 0,9% calculée sur la masse salariale brute, versée à la CAPI mais instaurée par l'Etat,
- la prévision de remplacement du personnel pour raisons maladie ou autre.

Le chapitre 12 représente 50,85 % des dépenses de fonctionnement. Il est à noter que la mutualisation des formations sur le territoire CAPI, nous a permis de réduire le coût de ce poste.

Evolution des dépenses de Fonctionnement



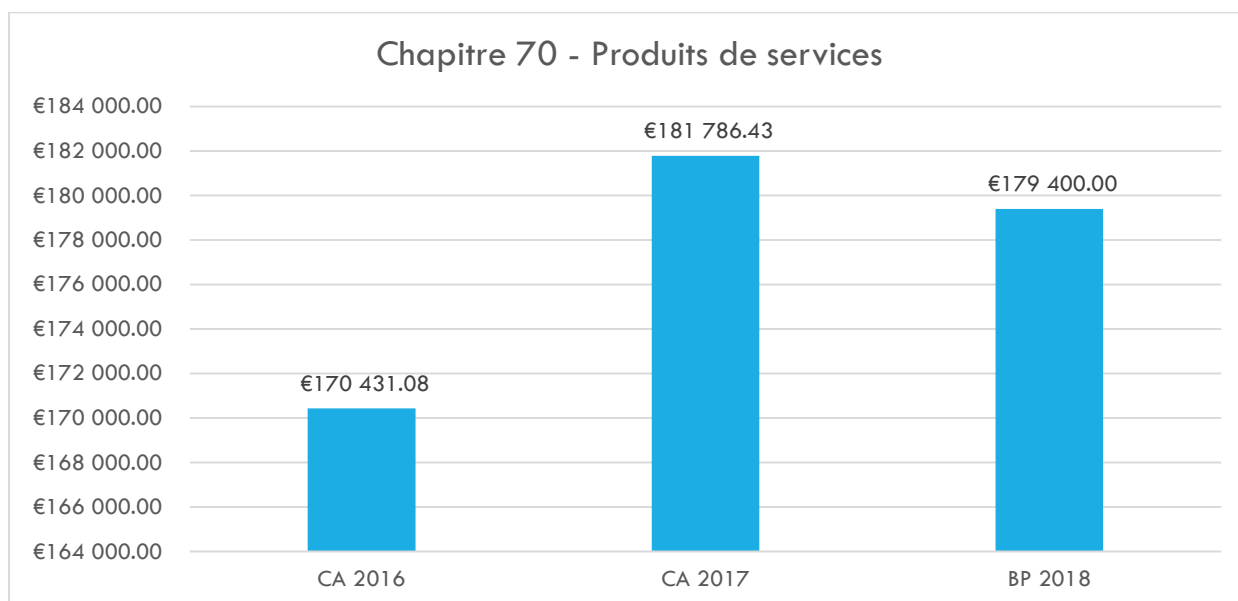
Le différentiel entre 2016 et 2017, s'explique notamment avec :

- l'évolution des charges de personnel, la pénalité de la loi SRU, exonérée en 2016 et les écritures d'opérations d'ordre liées à la cession du terrain pour la résidence intergénérationnelle.

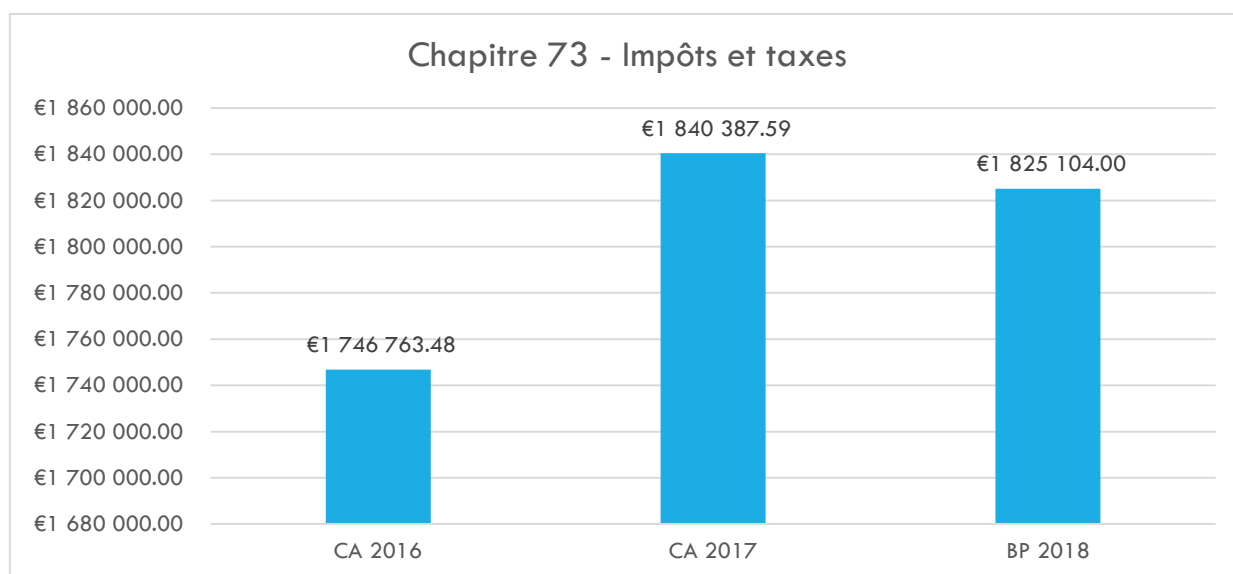
La prévision budgétaire indique une baisse d'environ 5% par rapport au CA 2017, expliquée notamment par les opérations d'ordre et les chapitres 11 et 12, comme évoqué précédemment.

Evolution des recettes de fonctionnement

Pour rappel, nous sommes sur une estimation budgétaire, les montants donnés ci-dessous ne sont qu'une évaluation prudente.



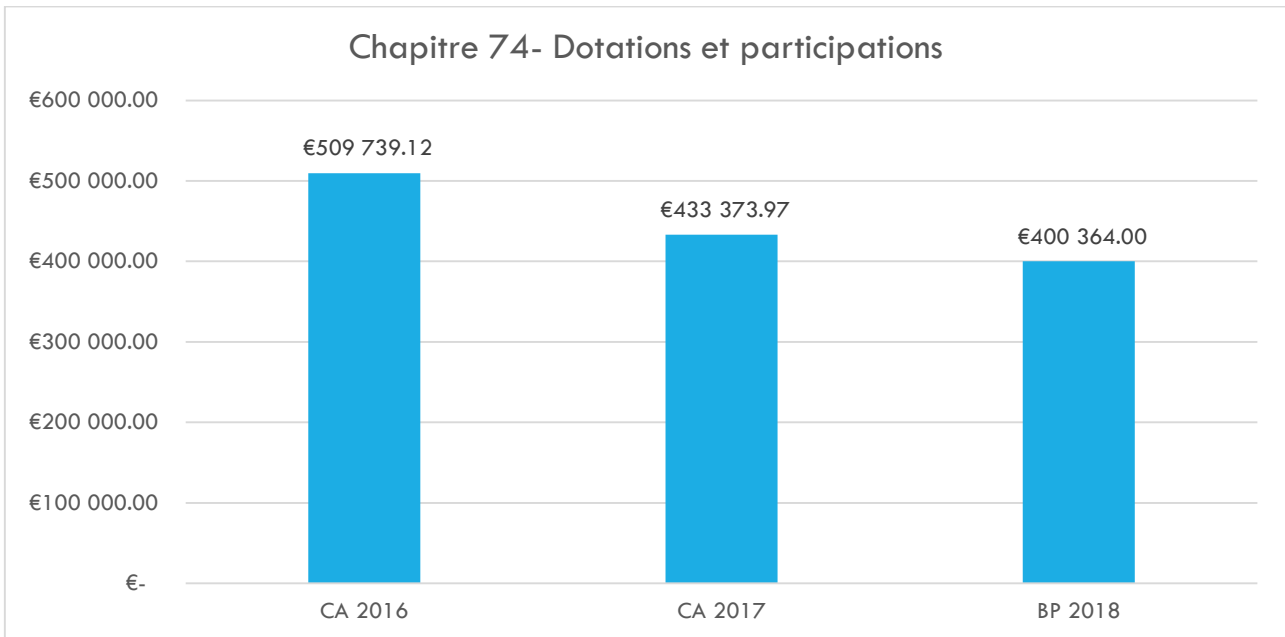
Après une forte fluctuation entre 2016 et 2017, en raison des fréquentations aux services périscolaires. Le chapitre 70 se stabilise.



Le différentiel entre 2016 et 2017, s'explique notamment par les variations des taxes foncières et d'habitations et la mise en place du FPIC (fonds de Péréquation de ressources Intercommunales) en 2017.

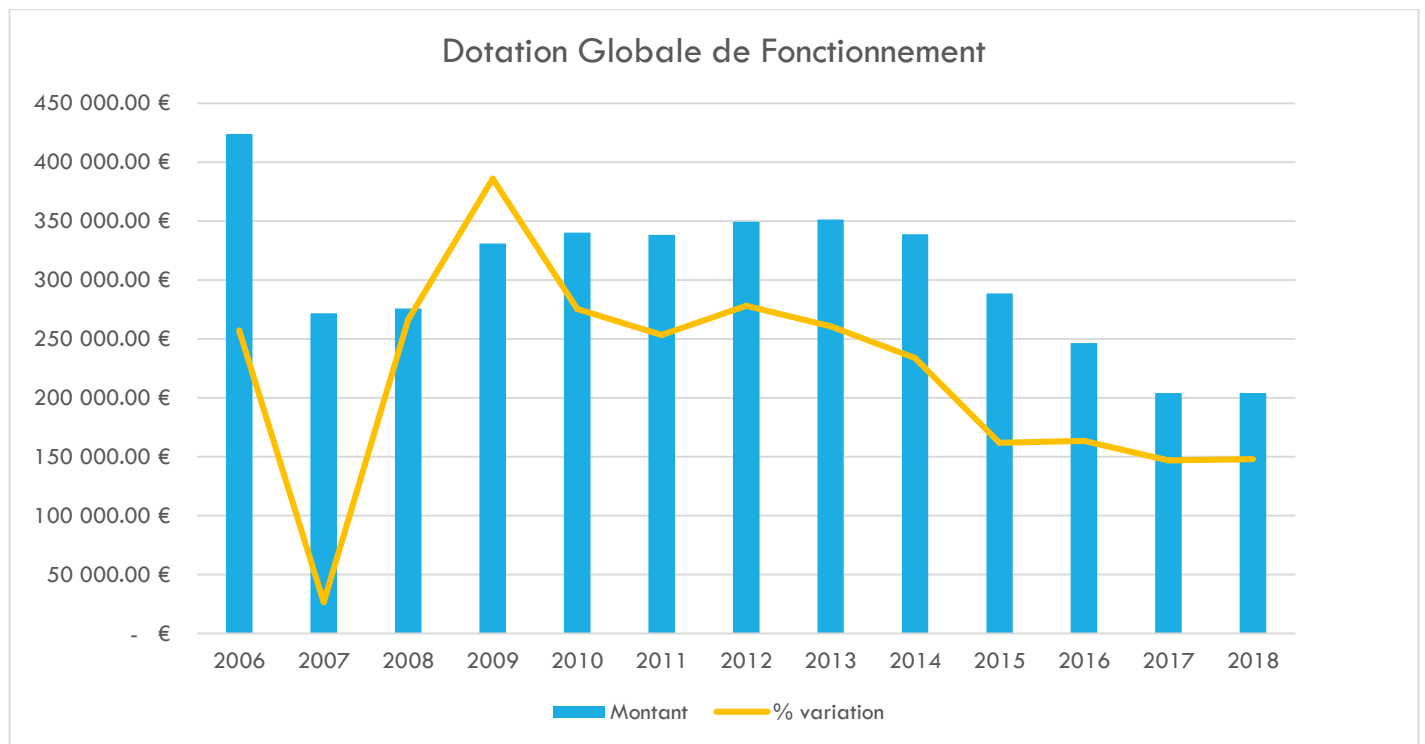
Ce chapitre fluctue ensuite essentiellement en raison :

- de la baisse de l'Attribution de Compensation de la CAPI, suite au transfert de la ZAE, soit 25 143€ entre 2017 et 2018.
- la baisse estimative de la redevance d'extraction pour la Carrière XELLA

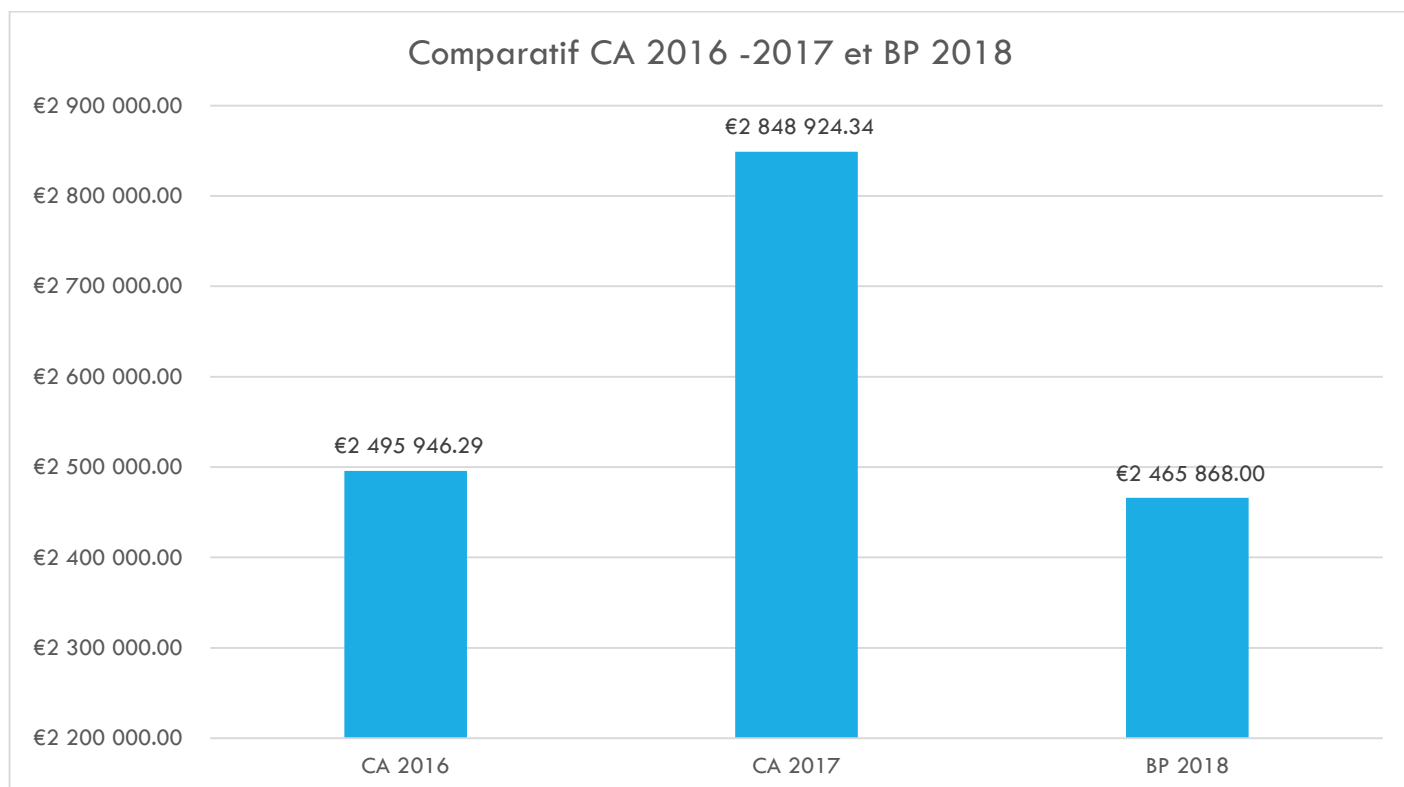
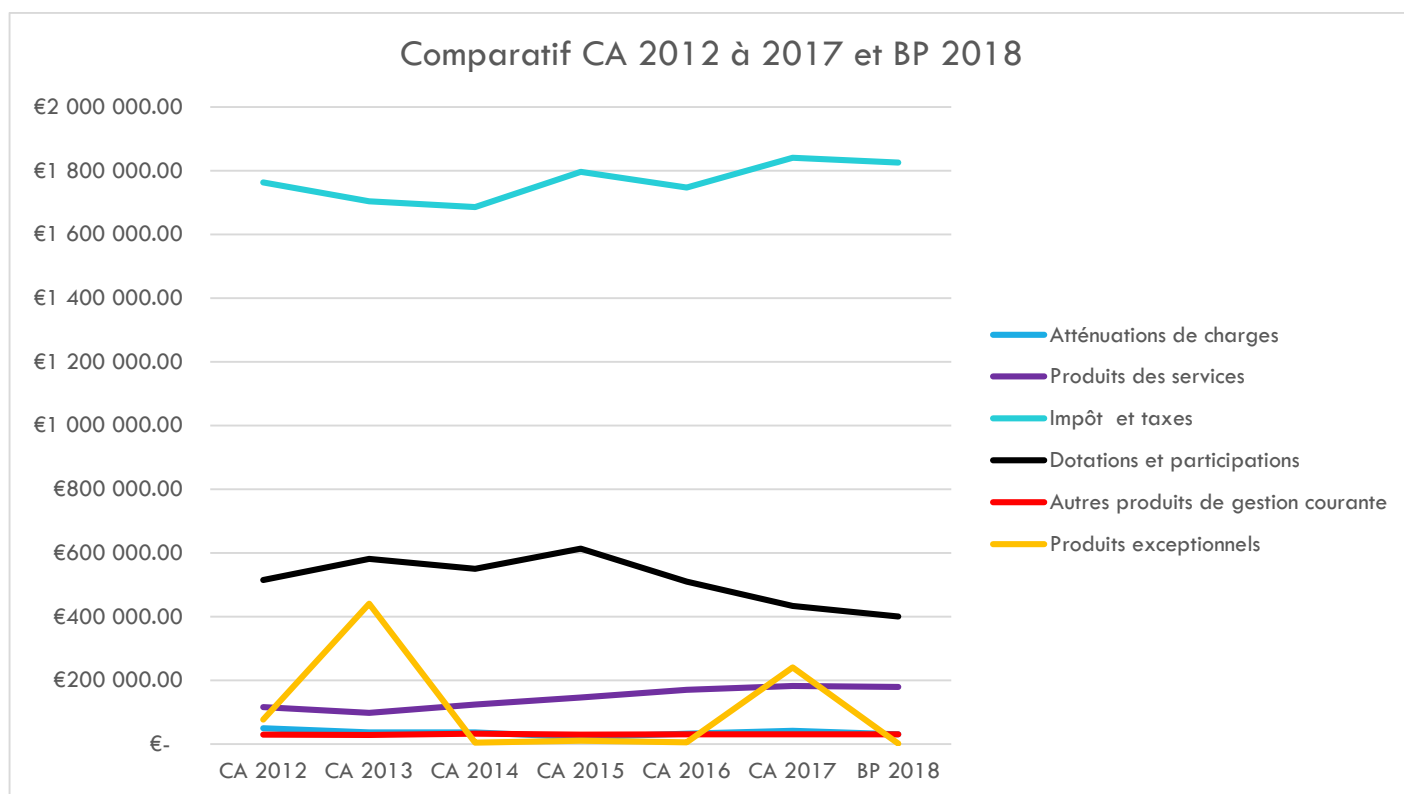


Le désengagement de l'Etat sur les finances communales illustre les diminutions de ce chapitre mais également la suspension annoncée des aides pour les contrats d'avenir.

Les évolutions de la DGF, avec une estimation pour 2018 :



Evolution des recettes de Fonctionnement



Comme évoqué précédemment les recettes de fonctionnement ont fortement progressé en 2017 en raison des chapitres 70 et 73 mais le différentiel s'explique surtout par la vente du terrain pour la résidence intergénérationnelle (220 000€).

Evolution de l'Épargne

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	*2018
Recettes réelles	2 548 068 €	2 887 125 €	2 432 966 €	2 615 965 €	2 495 125 €	2 768 223 €	2 465 868 €
Dépenses réelles	1 611 338 €	1 757 772 €	1 858 233 €	1 919 258 €	1 978 379 €	2 060 229 €	2 240 102 €
Épargne brute	936 730 €	1 129 353 €	574 734 €	696 707 €	516 747 €	707 994 €	225 766 €
Taux épargne brute	36.8%	39.1%	23.6%	26.6%	20.7%	25.6%	9.2%
Annuité capital dette	200 404 €	482 596 €	258 237 €	654 252 €	250 987 €	265 170 €	259 020 €
Épargne nette	736 326 €	646 757 €	316 496 €	42 455 €	265 760 €	442 824 €	- 33 254 €
Taux épargne nette	28.9%	22.4%	13.0%	1.6%	10.7%	16.0%	-1.3%

*estimation

Rappel de la formation du résultat à affecter

Épargne brute	225 766 €
Solde opérations d'ordre	89 979 €
Reprise excédent cumulé	2 362 451 €
Excédent de fonctionnement	2 498 238 €

Produits des Impôts

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	*2018
Taxes d'habitation	305 854 €	316 555 €	332 728 €	336 452 €	336 461 €	341 668 €	339 093 €
Foncier Bâti	506 762 €	523 287 €	541 648 €	560 071 €	560 123 €	566 146 €	568 258 €
Foncier non bâti	59 074 €	59 388 €	59 823 €	53 944 €	59 883 €	59 981 €	60 649 €
Total	871 690 €	899 230 €	934 199 €	950 467 €	956 467 €	967 795 €	968 000 €

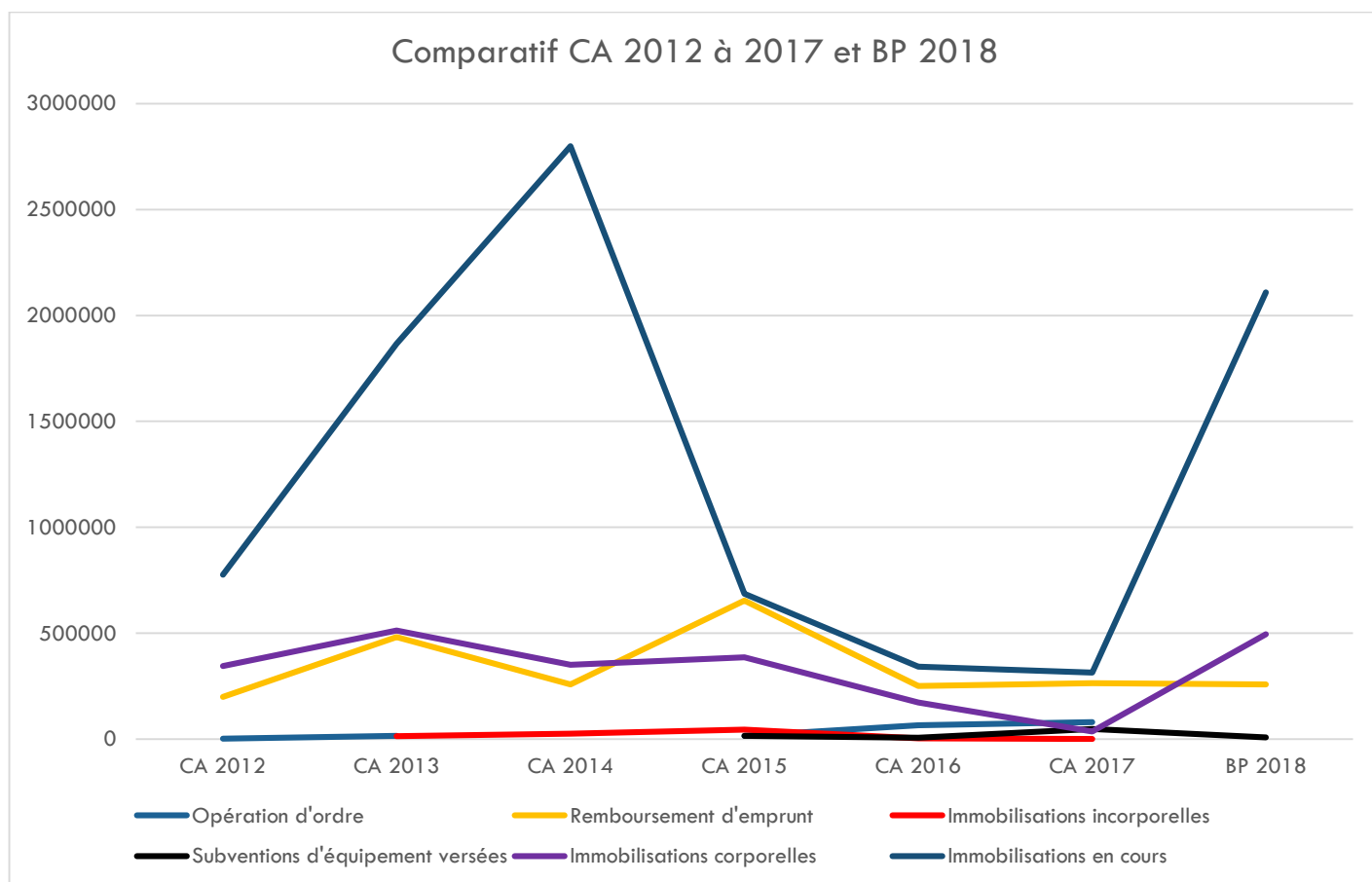
*estimation

Pour rappel, les taux restent inchangés cette année :

Taxes d'habitation	6.79%
Foncier Bâti	14.76%
Foncier non bâti	53.14%

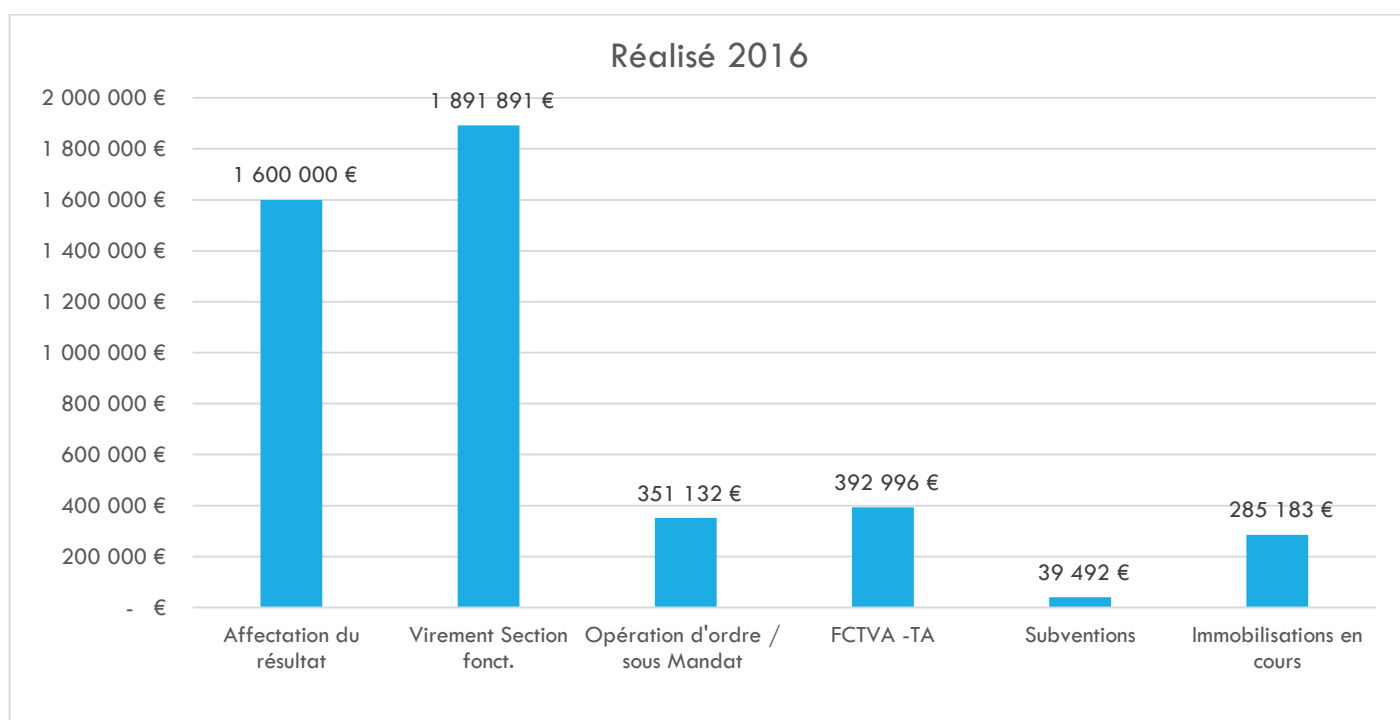
Evolution des dépenses principales d'investissement

Comparatif CA 2012 à 2017 - BP 2018

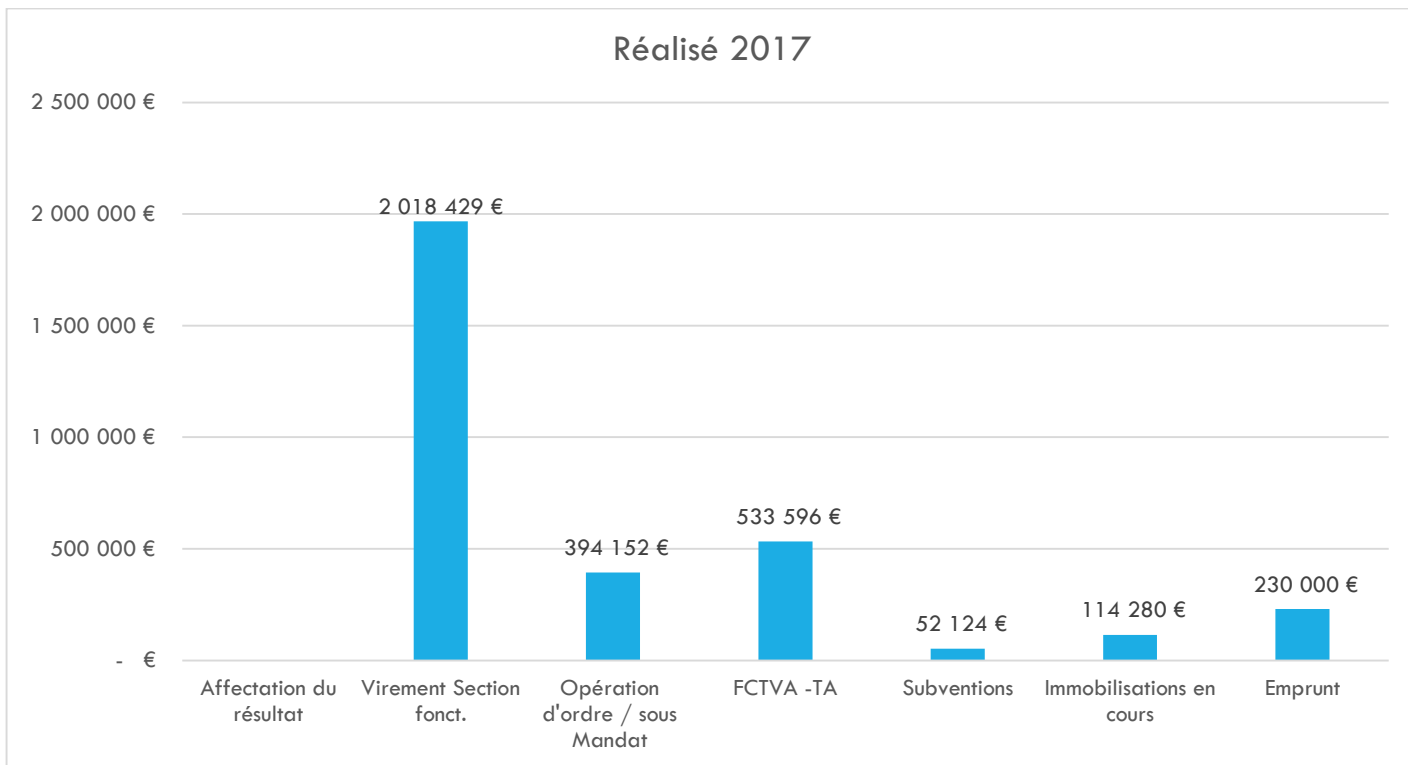


2. Comptes Administratifs 2016, 2017 et BP 2018

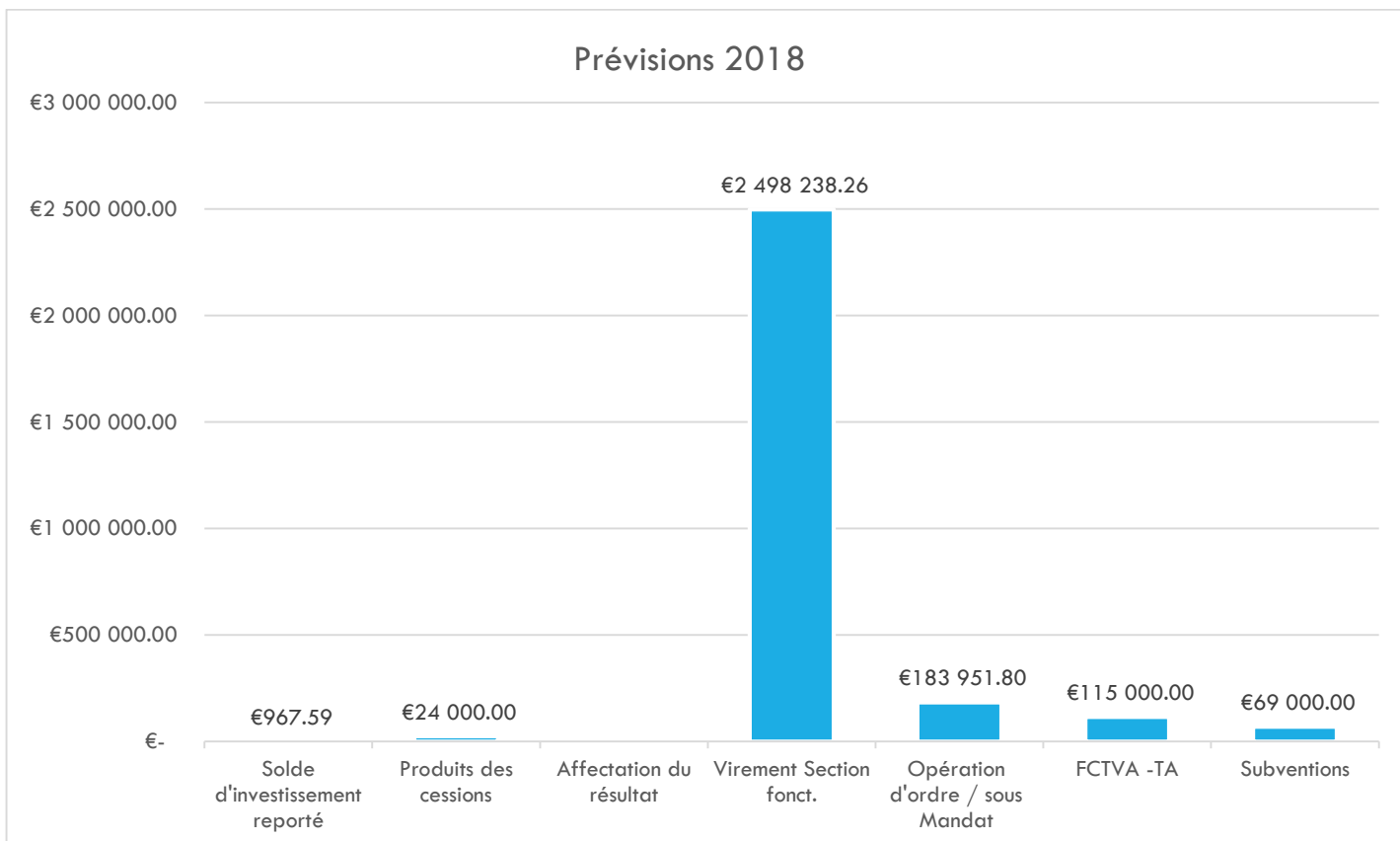
Evolution des recettes principales d'investissement



Réalisé 2017

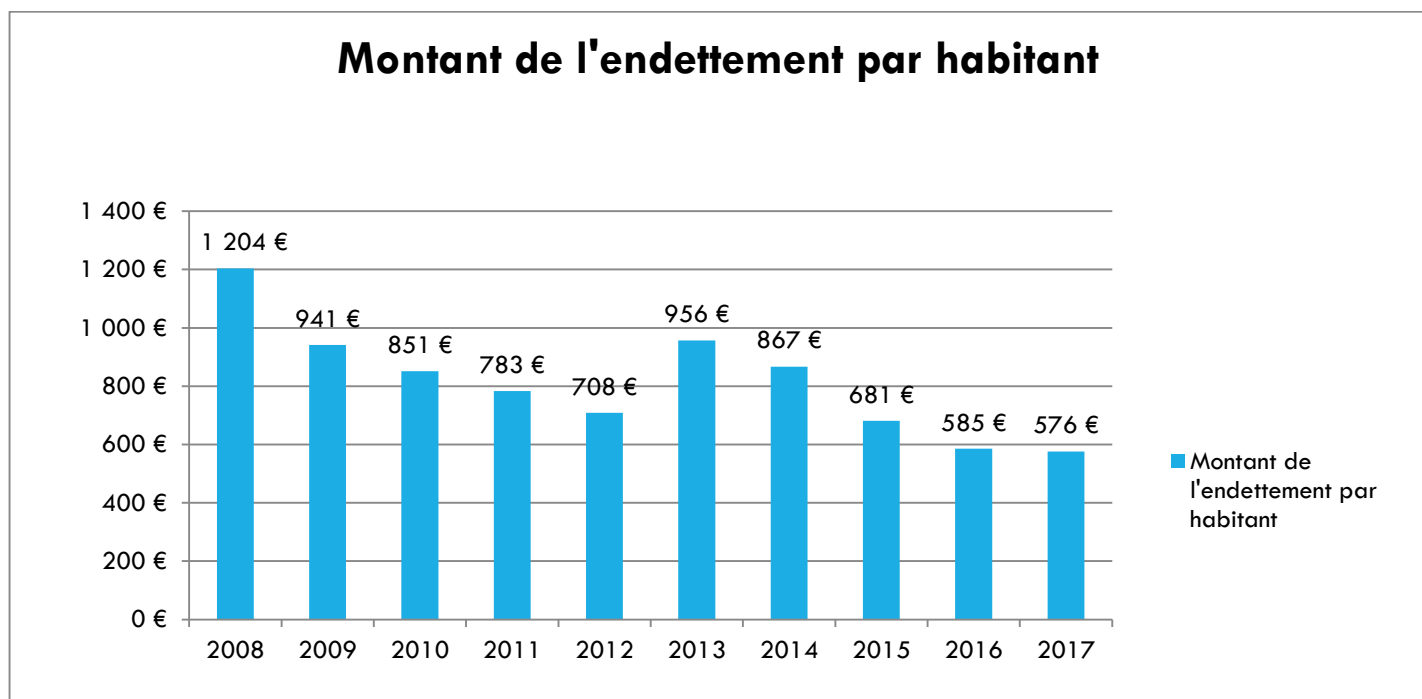


Prévisions 2018



3. Evolution et état de la Dette

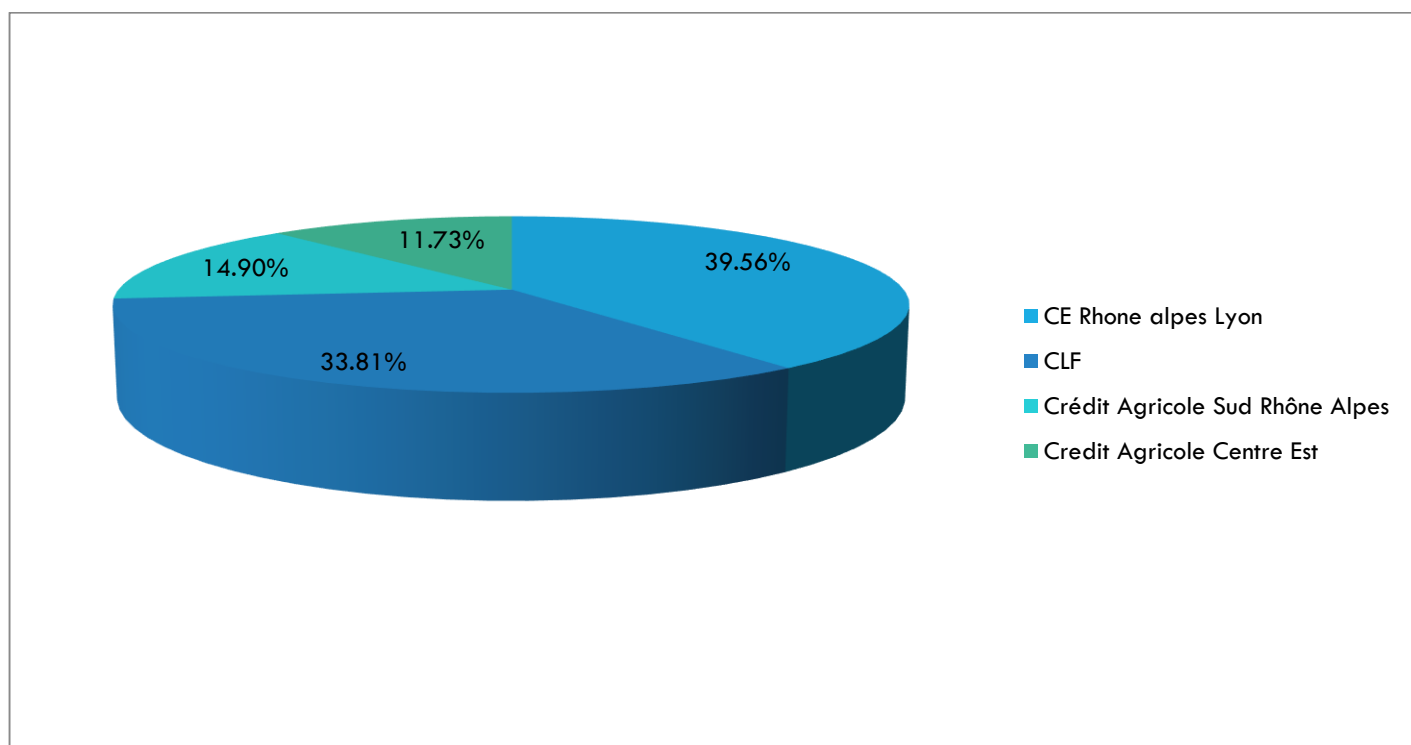
Evolution de la dette par habitant



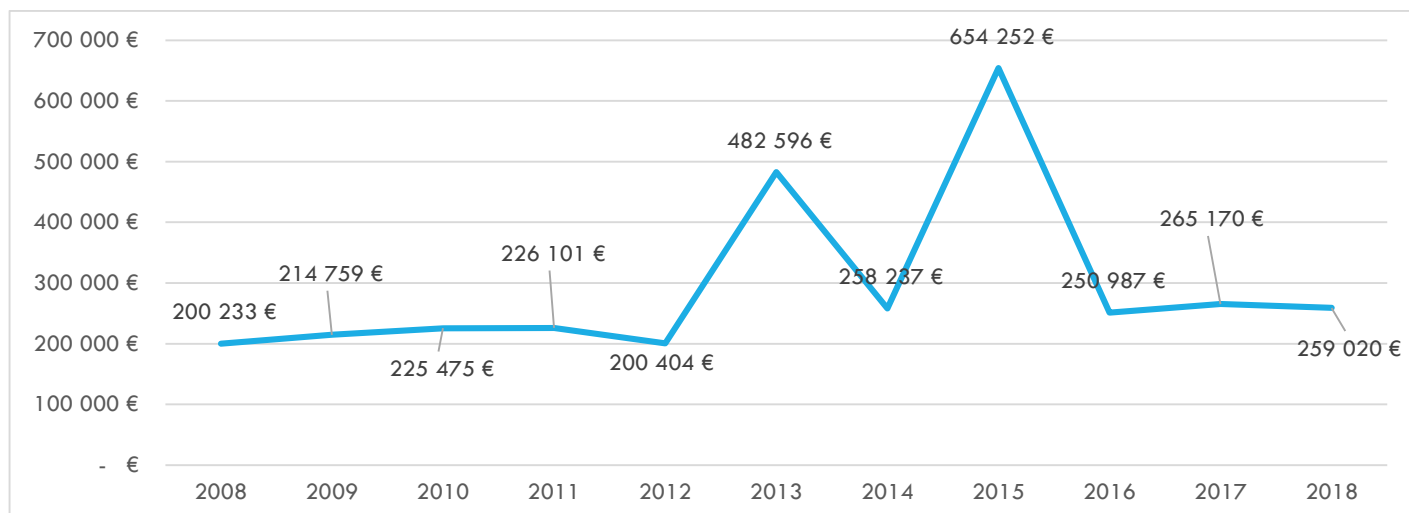
L'endettement par habitant diminue. La baisse constatée est de :

- - 1,59 % entre 2016 et 2017
- -52% depuis 2008

Dette Par Prêteur au 31/12/2017



Evolution de la dette en capital au 1^{er} janvier de chaque exercice

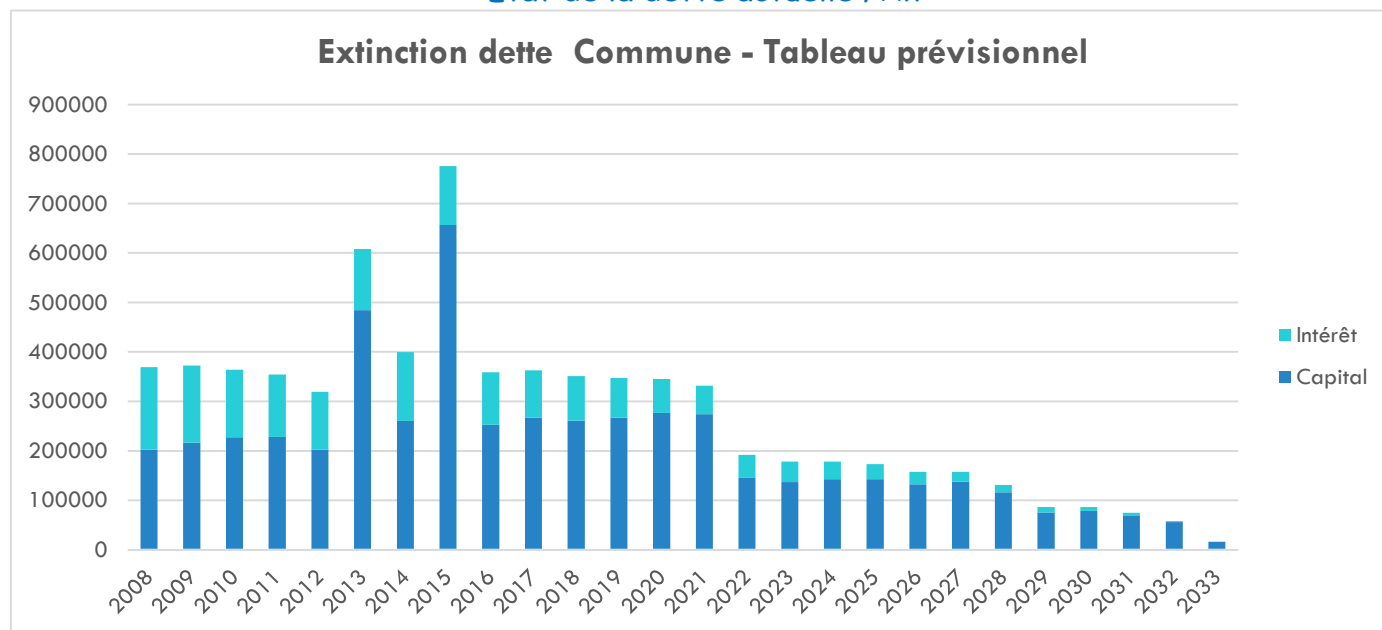


Pour rappel :

- En 2011, remboursement par anticipation de 2 emprunts,
- En 2013, trois emprunts contractés pour le Groupe Scolaire Pierre Coquand,
- En 2015, remboursement de l'emprunt à court terme relatif au Groupe Scolaire Pierre Coquand.
- En 2017, 5 emprunts se sont terminés et nous avons contracté un emprunt de 230 000€ à 1.1%.
- En 2018, le programme d'investissement ne nécessite pas l'inscription d'un nouvel emprunt.

Dans les années futures, il sera indispensable d'envisager de nouvelles recettes ou un emprunt pour des grands projets. Notre gestion raisonnée et nos bilans financiers devraient nous permettre de négocier auprès des partenaires financiers des taux attractifs.

Etat de la dette actuelle / An



PARTIE 4 : Perspectives BP 2018

I. PERSPECTIVES

Dans le contexte actuel de rigueur et d'optimisation de nos dépenses, il est nécessaire que nous continuons nos efforts selon 4 critères :

- La stabilisation de nos dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent indispensable à nos investissements,
- Le maintien des taux d'imposition,
- La poursuite des investissements communaux pour entretenir notre patrimoine et nos voiries.
- La recherche de recettes nouvelles.

1. Prévision BP 2018 en fonctionnement et en investissement

PREVISION - FONCTIONNEMENT 2018					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
11	Charges à caractère général	772 900.00 €	70	Produits des services, du domaine	179 400.00 €
12	Charges du Personnel	1 184 910.00 €	73	Impôt et taxes	1 825 104.00 €
65	Autres charges gestion courante	164 489.23 €	74	Dotations et participations	400 364.00 €
66	Charges Financières	91 802.79 €	75	Autres produits de gestion courante	30 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000.00 €	76	produits financiers	
	Opérations réelles		77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
6811 (O42)	Amortis. Subv. équipt opération D'd'ordre	89 978.80 €	O13	Atténuations de charges	30 000.00 €
O23	Virement à l'investissement	2 498 238.26 €	OO2	Résultat reporté	2 362 451.08 €
O22	Dépenses imprévues	20 000.00 €			
TOTAL		4 828 319.08 €			4 828 319.08 €
PREVISION - INVESTISSEMENT 2018					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
1 641	Capital des emprunts	259 020.00 €	10 222	FCTVA	65 000.00 €
204	Subvention d'équipement	7 850.00 €	10 224	TA	50 000.00 €
21 23	Diverses Opérations RAR	496 119.58 €	1 322	Subventions	69 000.00 €
21 23	Diverses Opérations d'investissement	2 108 168.07 €	O24	Cessions d'immo.	24 000.00 €
	Opérations d'ordre		040-041	Op.d'ordre et patrimoniales	93 973.00€
			280418 (O40)	Amort. Sub. Equip. Opération d'ordre	89 978.80 €
			OO1	Résultat reporté	967.59 €
O20	Dépenses imprévues	20 000.00€	OO2	Affectation du résultat	- €
			O21	Virement section fonctionnement	2 498 238.26 €
TOTAL		2 891 157.65 €			2 891 157.65 €

2. Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) - Estimation

Estimation par année						
	Coût estimatif total	2018	2019	2020	2021	2022
Accessibilité/Aménagements Mairie	805 100 €	403 086.00 €	402 014 €			
Eglise de Demptézieu	146 252 €	133 480.00 €				
Maison pisé	283 859 €	264 500.00 €				
Pôle enfance	2 395 973 €	191 218.00 €	859 457 €	1 270 581 €	24 862.00 €	3 105 €
Aménagements – Rue Hugues de Demptézieu	Travaux 298 755€	259 321.00 €	39 434 €			
Aménagements – Rue Hugues de Demptézieu	Acquisition foncière	71 000.00 €				
Entretien récurrent des Voiries		80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Entretien récurrent des Bâtiments		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Acquisition de matériels		76 700 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
AD'AP	399 600 €	65 500.00 €	64 700 €	74 000 €	75 400.00 €	
TOTAL / AN		1 644 805.00€	1 595 605.00 €	1 574 581.00 €	330 262.00 €	233 105.00 €

Pour mener à bien ces travaux d'investissements, il est nécessaire de solliciter des différentes instances, l'octroi de subventions. Cependant, seules les subventions accordées et notifiées ont été inscrites en recettes. Ce tableau résume les aides accordées ou demandées :

Subventions accordées (a), demandées (d) et à prévoir (p)										
	Coût estimatif total		Etat		Région		Département		CAPI	Autofinancement
Accessibilité Aménagements Mairie	Base subvention 450 974 €	a	108 000.00 €			a	69 954.00 €	p	16 666.00 €	277 954.00 €
Eglise de Demptézieu	Base subvention 409 349 €			a	163 740.00 €	d	163 740.00 €			81 869.00 €
Maison pisé	283 859 €	d	35 539.00 €			a	48 809.00 €	a	16 666.00 €	182 845.00 €
Pôle enfance	2 395 973 €	d	200 000.00 €	d	108 000.00 €	a	150 000.00 €			1 937 973.00 €
Aménagements – Rue Hugues de Demptézieu	Création du parking 207 101€	p	51 775.00 €							155 326.00 €
AD'AP			A prévoir en fonction du montant des dossiers							
TOTAL / INSTANCE			395 314.00 €		271 740.00 €		432 503.00 €		33 332.00 €	2 635 967.00 €

3. Conclusion

Une capacité d'investissement solide sans endettement excessif de la commune, et ce dans un contexte de chute des dotations d'Etat, conforte la commune sur la pertinence de ses choix et de son mode de gestion depuis plusieurs années. L'année 2018 sera sans conteste une année de consolidation des acquis mais aussi d'une certaine vision d'avenir avec les avancées du PLU et des futurs équipements structurants de la commune.

Le développement de la commune entraîne des besoins en équipements et en services publics. Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources, la baisse de l'épargne brute et la volonté de ne pas augmenter l'endettement conduit à étaler les investissements dans le temps.

La capacité à investir pour 2018 s'articule en 5 niveaux, comme suit :

Investissements récurrents

Ces dépenses permettent de garantir l'entretien des voiries, des bâtiments et l'entretien des véhicules et du matériel, pour un montant prévisionnel pour 2018 de :

- Entretien des voiries, 80 000€
- Entretien des bâtiments, 100 000€
- Acquisition de matériel, 76 700€

Opérations annuelles

Les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement, comme par exemple:

- La réhabilitation de la Maison Pisé pour un montant estimatif de 283 859 €
- Les travaux restauration de l'église de Demptézieu (soubassement et toiture) pour 146 252 €
- Les investissements pour le besoin en matériel pour les services pour un montant total de 150 776€

Renforcer les services à la population et préserver le patrimoine, exemple :

- Extension des columbariums (Bourg et Demptézieu) : 3 000€
- Rénovation de la maison des sports (peinture, plafond) : 5 000€
- Sécurisation des écoles : 4 015€
- Réfection des voiries communales (Chemin des Berlioz, Impasse du Château...) : 52 000 €
- Création d'un parking et enfouissement des réseaux Rue H de Demptézieu : 259 321 €

Opérations pluriannuelles qui sont inscrites dans le PPI

Cf. document page 22

La prise en compte pour 2018 des travaux pour l'accessibilité de certains bâtiments communaux «Ad'Ap», pour un montant total estimatif de 65 500.00€, à savoir :

- La Mairie
- L'Eglise du Bourg
- Le Château de Demptézieu